



Frais notaire suite a droit de préemption

Par **leaaco**, le **29/06/2015** à **17:02**

Bonjour,rnrnJ'ai récemment signé un compromis de vente chez un notaire.Lors de la signature, il m'a demandé un chèque de 350 euro qu'il a encaissé, plus un virement de 10% pour dépôt de garantie, déductibles du montant de l'opération.rnIl s'avère que l'appartement a fait l'objet d'un droit de préemption urbain.rnLe notaire m'a restitué les 10% de dépôt de garantie, mais seulement 116 euro sur les 350 initiales du chèque.rnMa question est savoir si le notaire a agit correctement pour que je supporte des frais de 234 euro pour une procédure dont je suis pas responsable, et si je peux faire une réclamation auprès de l'organisme préempteur.rnrnMerci a tous